

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 juillet 2025

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1^{er}, 2, 3 et 4 juillet 2025

2025 V.168 Vœu relatif à la situation à Gaza et à la reconnaissance de la Palestine par la France.

Le Conseil de Paris,

Considérant l'attaque terroriste perpétrée par le Hamas le 7 octobre 2023 contre la population israélienne, faisant plus de 1 200 morts, dont de nombreuses et nombreux civils, femmes et enfants, 7 500 blessé·es, des femmes violées et 251 otages dont 58 seraient encore détenu·es ;

Considérant les crimes contre l'humanité actuellement perpétrés à Gaza ayant provoqué plus de 55 000 morts, dont 70 % de femmes et d'enfants selon les Nations Unies, des dizaines de milliers de blessé·es et plus de 2 millions de déplacé·es ;

Considérant le rapport du rapport du Comité spécial de l'ONU de septembre 2024 estimant que les méthodes employées par Israël « correspondent aux caractéristiques d'un génocide » ; le rapport d'Amnesty International du 5 décembre 2024 intitulé « 'On a l'impression d'être des sous-humains' : Le génocide des palestiniens et palestiniennes commis par Israël à Gaza » et le rapport de Human Rights Watch du 19 décembre 2024 « Extermination and Acts of Genocide, Israel Deliberately Depriving Palestinians in Gaza of Water » ;

Considérant les propos de Yoav Gallant, ministre de la Défense israélien, « nous combattons des animaux humains, et nous agissons en conséquence » ; ceux d'Avi Dichter, ministre israélien de l'Agriculture, appelant à ce que la guerre soit une « Nakba de Gaza » ; ceux d'Amihai Eliyahu, ministre israélien du Patrimoine, appelant à l'usage de l'arme atomique sur Gaza ; ceux du général Ghassan Alian, directeur du coordinateur des activités gouvernementales dans les territoires, « Il n'y aura ni électricité ni eau (à Gaza), il n'y aura que destruction. Vous vouliez l'enfer, vous aurez l'enfer » ;

Considérant la reprise des bombardements israéliens sur Gaza le 18 mars 2025 malgré le cessez-le-feu entre Israël et le Hamas entré en vigueur le 19 janvier 2025 ;

Considérant que depuis le 2 mars 2025, Israël opère un blocage quasi total d'aide humanitaire, de nourriture et de médicaments à Gaza ;

Considérant que le 23 mai 2025, le directeur général de l'OMS a alerté sur le fait que plus de 2,1 millions de personnes à Gaza se trouvaient en danger de mort imminente, et que plus de 94% des hôpitaux de la bande de Gaza ont été endommagés ou détruits ;

Considérant que Benjamin Netanyahu a lancé fin mai 2025 une vaste offensive terrestre à Gaza, « les chariots de Gédéon », afin d'occuper durablement l'enclave, et considérant les nouveaux bombardements ayant causé des centaines de morts à Gaza depuis le début de cette nouvelle offensive ;

Considérant que ces bombardements ont par exemple fait 144 morts palestiniennes entre le 17 et le 18 juin 2025 selon des informations du ministère de la Santé de Gaza relayées par le quotidien israélien Haaretz ;

Considérant que le 13 juin 2025, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution exigeant notamment un cessez-le-feu immédiat et permanent à Gaza, condamnant fermement le recours à la famine comme arme de guerre et appelant à la fin du blocus israélien de l'aide humanitaire ;

Considérant la position de la France exprimée le 18 avril 2024 au Conseil de Sécurité de l'ONU lors de son vote sur la résolution pour l'admission d'un Etat palestinien à l'ONU, bloquée uniquement par le veto des États-Unis d'Amérique : « nous sommes favorables au rehaussement du statut de la Palestine à l'ONU et à son admission comme membre de plein droit » ;

Considérant que le 9 avril 2025, Emmanuel Macron a ouvert la voie à une reconnaissance de l'Etat de Palestine lors d'une conférence internationale des Nations unies initialement prévue du 17 au 20 juin 2025 à New York, mais finalement reportée ;

Considérant que l'annulation de cette conférence ne saurait être un prétexte pour reculer sur la reconnaissance de l'Etat de Palestine, et que la France doit reconnaître l'Etat de Palestine au plus vite ;

Considérant que la situation à Gaza, marquée par des violations massives du droit international humanitaire et qualifiée par plusieurs experts et organisations internationales comme présentant un risque de génocide ;

Considérant que la Ville de Paris, en tant que capitale des droits humains, a le devoir de dénoncer la situation à Gaza, tout comme elle l'a déjà fait par le passé pour de nombreux conflits internationaux et considérant le vœu de l'exécutif relatif à la situation dans la bande de Gaza, adopté au Conseil de Paris de juin 2025, qui est un premier pas en ce sens ;

Considérant le vœu relatif à la paix en Israël et en Palestine proposé par Les Écologistes et voté au Conseil de Paris de novembre 2023 ;

Sur proposition de Fatoumata KONÉ, Aminata NIAKATÉ, Sylvain RAIFAUD, Nour DURAND-RAUCHER, Jérôme GLEIZES et les élu·es du groupe Les Écologistes,

Emet le vœu que la Ville de Paris :

- Demande à la France de reconnaître un Etat de Palestine souverain et indépendant comme l'ont fait les deux chambres parlementaires ;
- Demande l'arrêt de l'embargo et l'entrée massive d'aide médicale et humanitaire à Gaza ;
- Demande la libération de tous les otages encore prisonnier·es du Hamas et de ses alliés ;
- Décerne la Citoyenneté d'Honneur aux victimes civiles palestiniennes ;
- Éteigne la Tour Eiffel en hommage à l'ensemble des civils palestiniens et israéliens tués.